



INSTITUT  
DES COMMUNICATIONS GRAPHIQUES  
ET DE L'IMPRIMABILITÉ

## **Conditions d'admissibilité pour les activités de formation à temps partiel financées par Services Québec de l'Île-de-Montréal**

### **Clientèles admissibles**

- Pour les travailleurs en emploi et les travailleurs autonomes
- Pour les personnes sans emploi résident obligatoirement sur l'Île-de-Montréal à condition que le cours soit en lien avec le domaine d'étude ou l'expérience professionnelle

### **Provenance de la clientèle**

Les travailleurs en emploi de la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal (Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie)

### **Clientèles non admissibles**

- Les personnes en réorientation de carrière ou pour des fins personnelles
- Les travailleurs autonomes participant au programme Jeunes volontaires
- Les étudiants, même pour ceux qui travaillent à temps partiel
- Les prestataires de la CNESST ou de la SAAQ
- Le personnel des secteurs public et parapublic, des entreprises d'État et du secteur municipal (Collèges, Cégeps, Universités, Commissions scolaires, Établissements d'enseignement privés subventionnés, CHSLD, CLSC, CCQ, Hydro-Québec, Loto-Québec, SAQ, STM, Postes Canada, Radio-Canada, SAAQ, Via Rail, Ministères provinciaux et fédéraux, Organisations internationales- IATA, etc, Sociétés d'État, provinciales et fédérales, Pénitenciers et tous autres organismes apparentés)

### **Autres**

- Les participants pourront s'inscrire jusqu'à un maximum de 2 cours offerts simultanément
- L'inscription maximum de 3 travailleurs par entreprise pour l'ensemble de ses succursales
- Un formulaire d'inscription dûment rempli doit être complété et signé par le participant pour chacun des cours désirés